

REVUE



DE

1905

L'HISTOIRE DE VERSAILLES



ET DE

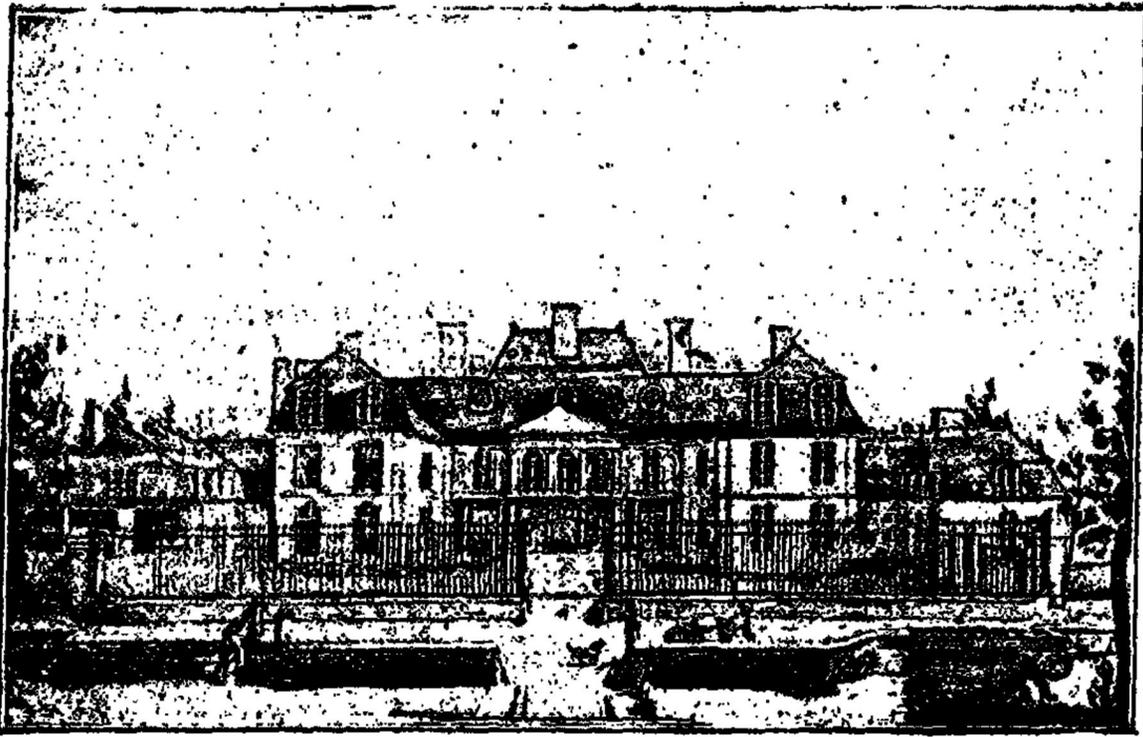
SEINE-ET-OISE

7^e ANNÉE. — I. — FÉVRIER 1905.

E. LASSAUGUE. — Gens de Cour en exil : Les Emigrés dans le comté de Surrey.	1
P. FROMAGEOT. — Le Théâtre de Versailles et la Montansier (Suite).	23
A. DE BARTHÉLEMY, de l'Institut. — Notes historiques sur Ville-d'Avray, du xii ^e au xviii ^e siècle (Fin).	47

VERSAILLES

LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHÉ.



SEDAINE A SAINT-PRIX

(TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE)

SAINTE-PRIX, LIEU D'ASILE. — PILASTRE ET LE CHEVALIER DE BRISAY CHEZ LE MENUISIER RICHARD. — LES BRISAY. — RETOUR D'ÉMIGRATION. — EN PENSION CHEZ M^{lle} RIHM. — DE LA PORTE ET LES « SOUVENIRS D'UN ÉMIGRÉ ». — M^{me} SEDAINE. — VILLE-TARD. — DE VENISE A SAINT-PRIX. — LARIVE. — DUMANGIN ET LA SEIGNEURIE. — PORTRAIT DU CHEVALIER DE BRISAY PAR M^{me} SEDAINE. — OBSTACLES A LEUR MARIAGE. — EXTINCTION DES DROITS D'AUTEUR DE SEDAINE. — VENTE DE SAINT-PRIX. — FESTE DES BRISAY-SEDAINE A HÉROUVILLE. — LEURS ENFANTS. — MORT DE M^{mes} SEDAINE ET DE BRISAY. — LE MARQUIS, MAITRE DE POSTES. — APRÈS LUI. — DERNIER RETOUR A SAINT-PRIX.

I

La population de Saint-Prix, entraînée tout au plus à quelques excès de zèle par le premier courant d'exaltation révolutionnaire, avait un fonds de braves gens, nullement jacobins.

Le village, sur sa hauteur malaisément accessible, éloigné des grandes voies de communication, était naturellement à l'écart. La garde nationale en mêla, un moment, les habitants au voisinage ; mais elle donna bientôt un premier exemple des défauts qu'on lui a toujours vus, fatiguant le pays par son indiscipline et ses abus de pouvoir, se lassant elle-même d'une agitation disproportionnée. Elle se dissout définitivement, à Saint-Prix, quand il faut armer les volontaires de 1792 et les réquisitionnés d'août 1793 ; ses vingt-cinq fusils s'y emploient. Elle sera suppléée par les rondes assidues et discrètes de six gardes champêtres, et les promenades intermittentes et redoutables des compagnies de Sans-Culottes envoyées du chef-lieu.

Nos gens prêtèrent tous les serments qu'on voulut, mais sans y mettre du leur. L'enthousiasme tombé, ils se tinrent cois. Si quelque scandale éclata, ce fut la faute d'étrangers : d'un curé « jureur » nouveau venu, qui jeta la soutane pour épouser la fille d'un serrurier ; de l'homme de loi parisien, récent acquéreur du prieuré noir, qui conduisit une petite expédition pour dépouiller l'église de ses ornements religieux. Il y courut quelque danger, et faillit attirer sur la pauvre municipalité villageoise qu'il incrimina les foudres du Comité de Sûreté générale. Le maître d'école, Jean Gilbert, sauva les reliques de saint Prix de la bagarre ; ce n'était pas encore un instituteur (1).

L'isolement du village au bord d'une forêt ; le cœur pitoyable de ses habitants y attirèrent plus d'un fugitif, au temps des proscriptions. La légende s'est donné carrière à ce sujet ; j'ai pu la saisir et la convertir en histoire dans deux circonstances. Je rappelle un premier épisode, relatif au naturaliste Bosc, l'ami de M^{me} Roland, qui cacha à Sainte-Radegonde les mémoires qu'elle lui avait confiés. J'y ai rattaché l'aventure moins connue d'Urban Pilastre, un conventionnel de Maine-et-Loire. Démissionnaire et proscrit, en même temps que ses compatriotes et collègues Leclerc et Larevellière-Lépeaux, environ deux mois après le coup de force du 31 mai, il erra d'abord en Anjou, puis se rabattit sur Montmorency, et finalement sur Saint-Prix, où il arriva le 10 thermidor. Il y demeura, comme compagnon, chez

(1) Registres municipaux de Saint-Prix. — Cf. Auguste Roy, *les Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien*, Paris, 1892, in-8°, *passim* ;

le menuisier Richard, rue de Rubelle, près de la croisée avec la grande rue. Ce ne fut que le 16 octobre, à la nouvelle que les scellés apposés sur son logis, à Paris, avaient été levés, qu'il osa se présenter sans déguisement à la mairie du village, avec trois membres de la famille de son hôte, pour y réclamer un certificat de résidence (1).

J'aborde pour la première fois le récit de l'autre épisode. Il nous amène au régime directorial, qui ne fit plus de suspects, mais maintint des proscrits, et même les pourchassa rudement, par intervalles. On sait les variations du pouvoir à leur égard, ses alternatives de tolérance et de sévérité cruelle. La plupart des émigrés ne soupiraient qu'après le bonheur de revoir la France, loin de laquelle ils avaient tant souffert. L'opinion était leur complice et saisissait, pour se déclarer, les moindres occasions, par exemple un mot de *Rose et Colas*. J'ai signalé les rapports de police des 19 décembre 1795 et 18 mai 1796, qui constataient des manifestations de « pitié sur le sort des émigrés », et qu'ils « rentraient de toutes parts, surtout dans les grandes villes ». Cependant, le péril n'avait pas disparu ; les lois de la Convention subsistaient, et, de temps à autre, l'écho d'une fusillade à Grenelle avertissait les téméraires des risques d'un retour prématuré. Plus d'un fut obligé de reprendre le chemin de l'exil, ou de se terrer, comme aux plus mauvais jours. C'est ainsi que la place de Pilastre chez le menuisier de Saint-Prix fut, deux ans après, reprise par le chevalier Achille-Louis-François de Brisay.

Qui était-il ? D'où venait-il ? Je ne prendrai pas ses aïeux aux origines lointaines de leur histoire, mais seulement au point utile à mon récit. Famille poitevine, transplantée, au commencement du xvii^e siècle, en pays chartrain, un mariage la rapprocha de l'Île-de-France, à une date assez moderne (2). Louis-René, marquis de Brisay, qui fut maréchal de camp à trente-neuf ans, épousa, en 1733, Françoise-Michelle Pinon, fille d'Anne Pinon, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, petite-fille de Jacques Pallu, conseiller au Grand Conseil,

(1) Auguste Rey, *le Naturaliste Bosc. — Un Girondin herborisant*, Paris-Versailles, 1901, in-8°. (*Revue de l'Histoire de Versailles et du département de Seine-et-Oise.*)

(2) Aux renseignements généalogiques fournis par les sources accoutumées, je joindrai nombre de faits que la tradition familiale a conservés.

future dame d'Hérouville, par héritage de cette ascendance (1). Ni le Vexin, ni sa femme ne fixèrent longtemps le nouveau seigneur. Bon soldat, détestable mari, homme d'esprit, homme de plaisir, dissipateur incorrigible, il emprunta de toutes mains, même de Voltaire, et mérita bien l'interdiction et la gêne où il finit une longue carrière, jusqu'au bout dénuée de vertu. Sa femme, séparée de biens en 1735, délaissée à vingt ans, se confina au château d'Hérouville, nouvellement reconstruit par Godot, dans une solitude qu'elle embellit par ses travaux et rendit respectable à la fois par une bienfaisance éminente. Son habitation fut entourée d'un parc de dix hectares et se relia par une belle avenue de tilleuls à la route de Pontoise à Méru (2).

De ce ménage désuni naquirent pourtant deux fils. Le cadet mourut jeune; l'autre, Ange-René, tint de sa mère l'esprit de sagesse, de son père le goût des armes. Il devint maréchal de camp comme lui; il était capitaine au régiment de Dauphin-dragons, en 1766, quand il épousa Louise-Émilie, fille du marquis de Dampierre. On pourrait dire, au rebours du proverbe : à père prodigue, enfant avare. Celui-ci paya les dettes de celui-là intégralement, rebâtit le château de Denonville, dans la terre chartraine des Brisay (3), remit de l'ordre en toutes choses. Sa carrière réparatrice fut interrompue par la mort, en 1787, quand il n'avait encore que cinquante-deux ans. Hérouville ne le connut pas beaucoup plus que son père. Sans parler d'une fille, Eulalie, la cadette de ses enfants, qui épousa Albert Prondre de Guermantes en premières noces (4), il laissa deux fils : le marquis

(1) Jacques Pallu, seigneur d'Hérouville, était le frère de René, seigneur du Ruau, conseiller au Parlement de Paris, qui acheta la terre de la Barre près Deuil, en 1696. Tous deux étaient fils de Bertrand, seigneur du Ruau, secrétaire du Roi, fermier général. Françoise-Michelle Pinon, née le 24 juin 1716, à Paris, et baptisée à Saint-Jean-le-Rond, fut mariée, le 12 mars 1733, dans l'église Saint-Paul, au Marais, par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons.

(2) J'emprunte à un document de l'époque la « consistance de ladite terre, composée des fiefs de Clerbourg, de Jean Douffils, de Laval, de Dampierre, des Pelletiers, de Brécourt et de Jean Ramé, unis à ladite terre; un château, ferme et domaine de 539 arpens 41 perches; la mouvance des fiefs de Bréban et de Vilette à Hérouville, des fiefs de Précy à Pontoise, et des fiefs de Callande, Terrier-aux-Renards et Verville à Hérouville; et la directe sur 73 maisons, 21 a. 68 p. de jardins, 488 a. 80 p. de terres à cens, 267 a. 62 p. à champart, 12 gerbes le cent; le tout régi par la coutume de Senlis ». (Archives de Chantilly, 114 E, f° 258.)

(3) Denonville est un village du canton d'Auneau.

(4) Paulin Prondre, ancien receveur général des finances à Lyon, président de

Louis-René et le personnage aperçu à Saint-Prix tout à l'heure, né en 1771 à Dampierre, sous le toit de son aïeul maternel, Achille-Louis-François, qu'on appela presque toute sa vie le chevalier de Brisay. La croix de Malte fut, en effet, attachée à son berceau. Il achevait son éducation à Juilly, et venait de prendre du service, comme son frère, quand la Révolution éclata; ils émigrèrent tous deux en Angleterre. Leur grand'mère de Brisay-Pinon, sommée de s'expliquer sur l'événement, à propos de l'application de la loi du 9 floréal an III (28 avril 1795), relative au partage des biens des ascendants d'émigrés, écrivait au directoire du département de Seine-et-Oise, le 23 prairial, une lettre où je relève les passages suivants (1) :

La loi exige que je déclare l'époque de l'émigration de mes petits-fils. Pour qu'il me soit possible d'indiquer positivement cette époque, il faudrait que mes petits-enfants m'eussent communiqué leurs résolutions; mais, certes, ils ne l'ont pas fait, et rien ne peut faire supposer qu'ils l'eussent fait. — 1° Mes petits-enfants vivaient loin de moi, à leur corps, dans des garnisons ou dans la propriété de leur père, située en Eure-et-Loir; 2° mes petits-enfants étaient dans le monde, et je vivais obscurément dans ma petite propriété, passant loin du tumulte les dernières années que la Providence a bien voulu m'accorder; 3° mes petits-enfants avaient bien quelques propriétés à attendre de moi; mais ils en avaient recueilli de plus considérables dans la succession de leur père, dont la République a aujourd'hui la possession. Cet état d'aisance de mes petits-enfants pouvait leur faire surmonter l'idée du ressentiment que pouvait m'inspirer leur conduite. Il les dispensait de me soumettre leurs résolutions.

Mes petits-fils aimaient la France, je suis portée à le croire; mais il y eut, dans le cours de notre Révolution, une époque très pénible : c'est celle du mois de septembre 1792; elle a jeté beaucoup de Français dans le tombeau, et l'épouvante et l'effroi dans l'esprit de beaucoup d'autres. On prétend que c'est à cette époque que mes petits-fils ont pris l'alarme, et qu'ils sont disparus dans les derniers jours de décembre 1792 ou les premiers jours de 1793 (2). Voilà tout ce que je puis déclarer sur l'absence de mes petits-enfants... J'ignore s'ils ont été tués en France, ou s'ils ont cherché à sauver leurs jours en se retirant chez les peuples voisins.

la Chambre des Comptes, acheta, dans les premières années du xviii^e siècle, la seigneurie de Guermantes, village aujourd'hui du canton de Lagny. (Lebeuf, édit. moderne, IV, 582-584.)

(1) Archives de Seine-et-Oise, série Q, *Émigrés*, dossier DE BRISAY.

(2) Sur l'exode qui se dirigea vers l'Angleterre, après les massacres de Septembre, on lira avec intérêt : Pierre Argenvillier, « les Émigrés français en Angleterre », dans la *Nouvelle Revue* du 1^{er} mai 1905.

Disons, en passant, que la vaillante femme, auteur de ces lignes, et alors âgée de près de quatre-vingts ans, avait tenu tête à l'orage, et, grâce à l'affection des paysans d'Hérouville, grâce aussi à des sacrifices simplement et largement accomplis, était revenue de la première étape vers la guillotine, qu'elle avait parcourue, un jour, sur le chemin de Pontoise. Sa belle-fille et sa petite-fille, cachées à Beauvais, y furent découvertes, arrêtées; le nom de leur frère et oncle, général des armées de la République, les sauva. Quant aux deux fugitifs, engagés, l'un dans l'armée de Condé, l'autre dans les lanciers d'Osmond, à la solde de l'Angleterre, ils allaient marcher contre le marquis de Dampierre lui-même, qui avait succédé au commandement de Dumouriez, lorsqu'un boulet le tua à Famars, le 8 mai 1793. Le chevalier de Brisay vit son corps licencié, et rentra à Londres, où il tomba dans une misère noire. On sait que quelques émigrés y moururent de faim. Certains eurent recours aux métiers les plus imprévus : un chevalier de Saint-Louis se fit domestique; d'autres, bibliothécaire, relieur, maître d'hôtel, maître de danse. Cependant, le gouvernement anglais, sans parler d'un bel effort de la charité privée, se montra humain, généreux même, à l'égard des prêtres et des officiers français. Ceux-ci reçurent, au-dessous de quarante ans, 1 fr. 25 par jour; au-dessus, 2 fr. 50. Notre chevalier jouit, sans doute, de la première solde; il essaya d'améliorer son sort en vendant de l'eau de Cologne (1).

Après ces épreuves, il tourna ses regards, comme tant d'autres, vers la patrie, où un rayon semblait luire, et il voulut y rentrer, même pour s'y cacher. Sa mère lui découvrit une retraite, à Saint-Prix, au moins provisoire : l'atelier de Richard, où il reprit le rabot de Pilastre, et ne le poussa pas plus habilement, sans doute. Le menuisier avait une arrière-cour contiguë au jardin de M^{me} Sedaine, et d'où l'on pouvait apercevoir les fenêtres de celle-ci. Le faux compagnon ne tarda pas à voir s'y encadrer l'image charmante de sa seconde fille, et il en reçut une impression vraiment ineffaçable. Il attendait, sous l'humble toit de Richard, qu'une place fût vacante dans une maison plus confortable, celle de M^{lle} Rihm, qui était, dit-on, en ce temps-là,

(1) Cf. Forneron, *Histoire générale des Émigrés pendant la Révolution française*, Paris, 1884-1899, 3 vol. in-8°, II, 48, 53.

avec quelque complaisance de la police locale, ce qu'on appelait « un repaire d'aristocrates ». Ce nouveau gîte fut enfin offert au jeune émigré, qui ne s'éloigna guère des perspectives chères à son cœur, et ne fit que passer de l'orient à l'occident des fenêtres d'Agathe Sedaine. L'intérieur où il entra, la vie qu'on y menait ont été dépeints, avec beaucoup de détails curieux, par un hôte que le chevalier de Brisay allait y connaître, et qui arrivait de Venise, où nous avons quelques raisons d'aller au-devant de lui.

Il s'appelait Hippolyte de la Porte. Un article lui est consacré dans la *Biographie universelle*, à laquelle il a collaboré. Il est, de plus, l'auteur de traductions ou imitations de romans anglais, de quelques ouvrages d'érudition, enfin des *Souvenirs d'un Émigré de 1797 à 1800*, un livre intéressant pour nous, non mis dans le commerce, et où nous emprunterons des pages qui, donc, ont presque la saveur de l'inédit (1). Hippolyte était le fils de Charles-François de la Porte, intendant de Nancy au moment de la Révolution, et de M^{lle} Meulan des Fontaines, — dont le portrait, par Carmontelle, a figuré dans la collection de Lédans, — petit-fils d'un ancien intendant de Moulins et de Grenoble; il fut élevé dans la terre de Meslay, près de Vendôme, dans le voisinage de Dufort, qui raconte qu'ils étaient « parents par les femmes (2) ». Son père, effrayé des événements, l'envoya en Italie, au commencement de 1792, sous prétexte de parfaire son éducation, alors qu'il n'avait guère plus de vingt ans. Sa sœur aînée, « pleine d'esprit, de talents et de caractère, comme elle l'a bien prouvé depuis », restait auprès de leurs parents, dont elle fut la sauvegarde. Le voyageur, après avoir parcouru l'Italie, où il se rencontra et se lia avec Guermantes, le futur mari d'Eulalie de Brisay, finit par se fixer à Vicence, allant, de là, passer à Venise le carnaval et la fête de l'Ascension. Ainsi assista-t-il, sans l'avoir prévu le moins du monde, à l'écroulement de l'antique gouvernement ducal, un drame où notre petite

(1) Ce livre, daté de « Hambourg, 30 novembre 1798 », imprimé « à Paris, chez H. Fournier et C^{ie}, 1843 (in-8°) », ne porte pas de nom d'auteur. On a ajouté, à la plume, « par M. de la Porte », sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, et qu'elle classe dans sa Réserve (La³³24).

(2) *Mémoires*, II, 173.

histoire a quelque raison de s'intéresser, au moins de prendre un nom, en courant.

Bonaparte, le 1^{er} mai 1797, s'était avancé jusqu'au bord des lagunes; il manquait d'une flottille; il revint sur ses pas, attendant l'effet de son voisinage et de ses menaces (1). Venise était en état de combattre; mais le cœur lui faillit. Elle décida qu'elle ne se défendrait pas. De Milan, Bonaparte dicta ses conditions aux députés qu'elle lui envoya, le 16 mai, en présence de Lallement, ministre de la République auprès de cette cité. Mais, quand celui-ci regagna son poste après quelques jours d'absence, il trouva consommé le changement dont il apportait le programme prudemment élaboré. Le secrétaire de la légation, demeuré chef d'emploi, en avait profité pour donner la secousse qui devait mettre fin au pouvoir des doges; il avait, de sa propre initiative, à lui seul, fait cette révolution, et renversé, en Manin, le dernier successeur d'Anafeste. Edme-Joseph Villetard, qui usurpa ce rôle historique, était un jeune brouillon de vingt-six ans, issu d'une excellente famille d'Auxerre, volontaire en 1791, mêlé aux troubles de Vendémiaire, secrétaire de légation à Gènes, commissaire administratif en Piémont, enfin placé à Venise sous les ordres de Lallement. Grandiloquent partout, se croyant poète et toujours prêt à prendre la lyre, on le peut qualifier, d'un mot qu'il justifiera médicalement même : un agité. Donc, il appela à Venise Baraguey-d'Hilliers, avec quatre mille hommes. Il avait voulu avoir sa journée, il l'eut; Bonaparte la lui fit payer cher. Nous le reverrons.

Cependant, de la Porte, dont les Mémoires sont devenus une source de cette histoire, dit que Bonaparte lui « avait gâté l'Italie ». Rappelé en France par sa famille, qui croyait à un apaisement durable, il prit le chemin du Simplon et du Bourbonnais pour gagner Paris. Son ami de Guermantes, rentré depuis longtemps, marié dans l'intervalle, vint au-devant de lui, à Villejuif. On était au 30 août 1797. Il s'endormit le soir même dans le bercement des rumeurs de Paris, et il eut cinq bons jours. Le sixième, le canon de Fructidor lui causa le plus désagréable

(1) Daru, *Histoire de Venise*, Paris, 1853, 4^e édit., 9 vol. in-8°, t. VIII, *passim*. — Fragments des *Mémoires du duc de Bellune*, publiés dans le *Moniteur* (13, 14, 21 mai 1853).

réveil. Devant un retour de rigueur, de cruauté même, il s'enfuit à Meslay, dans la maison paternelle, où il s'emprisonna durant sept mois. En mars 1798, sa sœur, mariée depuis deux ans au fils du président de Salaberry, le neveu de Dufort, se mit en tête d'obtenir sa radiation de la liste des émigrés. Se confiant à l'adresse et au sang-froid qui avaient préservé leurs parents pendant la Terreur, il revint avec elle à Paris, logea dans son appartement de la rue Neuve-Saint-Augustin, se faisant passer pour son mari. Quelques amis les aidèrent : Guermantes, Dampierre (1), Armand de Bartillat (2). Plusieurs semaines s'écoulèrent sans résultat; de la Porte commença à s'inquiéter, et même, un jour, s'émut fort de la rencontre d'une charrette transportant un émigré au champ de supplice de Grenelle.

II

Je donne ici la parole à l'auteur des *Souvenirs d'un Émigré* :

Alors, M^{me} de Brisay, belle-mère de Guermantes [Louise-Émilie de Dampierre], qui, à cause de lui, m'avait témoigné beaucoup d'intérêt, pensa que je pourrais partager, dans les environs de la capitale, l'asile d'un de ses fils, dont la position politique ressemblait beaucoup à la mienne. Elle eut la bonté de faire un voyage à Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency, pour régler mon établissement chez M^{me} R[ihm] (3). Je m'y rendis moi-même, le 30 mai, muni d'un passeport assez en règle.

Préparons-nous à admirer la consolatrice de M. Le Normand d'Étioles en douillette puce, sous les traits d'une bourgeoise accorte, charitable, délicate, entourée et appréciée de la meilleure société; une métamorphose, enfin.

Le village où je devais demeurer est peu éloigné de Paris. Dans une maison charmante, située sur une colline, laquelle est adossée à une forêt, je trouve une femme d'environ soixante ans [elle en avait cinquante-sept], belle encore, aimable et gaie, s'exprimant de fort bonne grâce. C'était une

(1) Fils du général.

(2) Frère cadet du marquis, ancien officier aux gardes-françaises. Il était issu d'une famille d'assez récente noblesse, originaire du Bourbonnais.

(3) M^{lle} Rihm n'est désignée dans ce récit que par une initiale, comme je l'indique. Je rétablirai intégralement son nom, qui ne peut faire de doute.

rentière de l'État, ruinée, comme tant d'autres, par la Révolution, et réduite, depuis plusieurs années, à vivre du produit d'un petit bien de campagne. Des pensionnaires à cinq louis par mois, qui s'étaient succédé chez elle sans interruption, mettaient de l'aisance dans son ménage (1). C'était à ce titre qu'elle me recevait, ainsi que le jeune Brisay, beau-frère de Guermantes. A peine arrivé, on me conduit dans une très jolie chambre, d'où la vue plonge sur la vallée la plus riante et la mieux cultivée. Je m'aperçois qu'on n'a rien négligé pour l'agrément et la commodité de ce logement. On me promet la plus extrême liberté, et bientôt j'en jouis pleinement. Me voilà donc aussi heureux qu'il m'était possible de l'être en vivant au jour le jour. A neuf heures du matin, déjeuner en commun; ensuite, retraite jusqu'au dîner. Je trouvais alors une table bien servie et relevée par les attentions de la maîtresse de la maison. Quand la chaleur du jour permettait de sortir, on allait se promener avec quelques voisins, ce qui amenait dans la soirée, chez M^{me} Rihm, une petite réunion sans assujettissement; puis un souper frugal, après lequel chacun avait la faculté de se retirer. Je n'aurais pu choisir une distribution de journée qui me convint davantage. Au détail que je viens de faire, il faut ajouter la jouissance d'une petite bibliothèque assez bien composée.

Elle renfermait : Voltaire, en quatre-vingt-neuf volumes, Montaigne, Ovide, *Gil Blas*, *Gulliver*, la *Satire Ménippée*, Berquin, et une centaine de volumes et brochures. Le salon contenait dix fauteuils couverts en tapisserie, une table de noyer sur quatre pieds en chêne, garnie d'un tapis vert et portant un service à thé en porcelaine; la théière, qui est en porcelaine de Sèvres, est marquée au chiffre de M^{me} Rihm. Autres meubles : une vieille table de piquet; une encoignure en marqueterie, à dossier de marbre de Flandre; deux bustes en bronze de Fontenelle et de Boileau, sur des fûts de colonne; un quinquet verni, sur un pied de cuivre. Trois gravures, dont *Suzanne au bain*, de Corporati, ornent les murs. Aux six fenêtres sont pendus des rideaux de toile de coton blancs, encadrés d'indienne (2).

Je reviens au personnel de M^{me} Rihm. La bonté de son cœur, son extrême délicatesse en matière d'intérêt, ses soins empressés pour ceux qui habitaient chez elle, tout se réunissait pour m'en donner une idée très favorable. Je remarquais la bienveillance qui semblait l'entourer dans le pays, mais particulièrement dans un cercle d'artistes distingués et d'amis, qui, de temps en temps, arrivaient de Paris pour faire chez elle de plus ou moins

(1) Voilà, sans doute, la trace des « aristocrates » hébergés, suivant la tradition, dans cette demeure.

(2) Inventaire après le décès de M^{me} Rihm.

longues stations. Bientôt, nous fûmes, elle et moi, sur le ton de l'aisance et de la confiance. Elle s'identifiait avec toutes mes peines, je dirai même avec mes impressions journalières; enfin, je ne dois pas oublier de noter qu'un vieil ami de cette excellente femme, tombé depuis plusieurs années en enfance, et qu'elle soignait avec dévouement, lui fournissait sans cesse l'occasion de faire admirer toute la sensibilité et la générosité qui lui sont propres (1).

Dans cette maison, point d'événements importants : un jour ressemblait à un autre; tous s'écoulaient doucement pour moi, autant que le permettaient les regards que je jetais soit sur le passé, soit vers l'avenir. Ma sœur, depuis son voyage de Normandie, venait, de loin en loin, me consacrer deux ou trois jours. C'était tout ce qu'elle pouvait prendre sur les occupations presque continuelles que lui donnaient, à Paris, les démarches relatives à ma radiation. Dampierre, fils aîné du général de ce nom [cousin de Brisay], et Armand de Bartillat me faisaient aussi des visites : M^{me} Rihm les recevait aussi de la meilleure grâce, comme étant mes amis, bien qu'il en résultât pour elle quelque dérangement et un surcroît de dépense, dont elle ne voulait pas être indemnisée.

Dans l'espace de cinq mois, je ne pus guère aller voir mes connaissances intimes de la capitale que trois ou quatre fois. C'était à qui, par prudence, par affection, m'en détournerait, ma figure étant malheureusement connue de beaucoup de monde. Lorsque je me permettais ces apparitions sujettes à tant de gênes et de périls, je logeais dans le Marais, et je prenais des précautions pour me rendre, de là, dans le quartier plus fréquenté où j'avais des parents et quelques personnes que je pouvais voir sans inconvénient. Je donnais rendez-vous à ma sœur chez une amie de notre famille, dans le voisinage de la place des Victoires; mais jamais je ne mettais le pied dans la maison de la rue Neuve-Saint-Augustin, où M^{me} de Sal[aberry] et moi nous avons passé ensemble près de deux mois. Il n'y avait plus possibilité d'y jouer encore mon rôle de mari, dont qui que ce fût ne devait être bien longtemps la dupe; je craignais surtout le portier, espèce de jacobin, qui avait fini par apprendre mon véritable nom et par acquérir trop de lumières sur ma position politique.

Un surcroît de société, survenu à Saint-Prix, me rendit plus indispensable de m'envelopper de mystère. La veuve de Sedaine a une maison tout à côté de celle de M^{me} Rihm, qu'elle voit beaucoup, lorsque, de Paris, elle vient passer, dans ce lieu, une partie de la belle saison. Quelque sûre et honnête que fût cette voisine, je jugeai qu'il y aurait plus d'un risque à courir, si je lui faisais une confidence prématurée. Elle est amie intime de quelques parents de mon beau-frère, qui résident, ainsi que ma propre famille, dans

(1) Elle avait pris chez elle, dès avril 1790, à titre charitable, nous dit-on (ne s'était-il pas ruiné pour elle, peut-être?), Nicolas-Théodose Chazelle, qualifié en 1786 secrétaire-greffier honoraire du Conseil d'État du Roi, demeurant à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, dans son ancien voisinage. Il mourut, chez son amie, quelques mois après le séjour de la Porte. On peut suivre sa carrière dans l'*Almanach royal*.

le département de Loir-et-Cher. Or, il valait mieux ne pas mettre les personnes dont il s'agit dans le cas d'apprendre et de laisser soupçonner que j'étais rentré en France depuis le 18 Fructidor. Une indiscretion est si facile et peut faire tant de mal, en temps de révolution !

Le lecteur comprendra aisément que les amis de Loir-et-Cher n'étaient autres que la famille de Dufort, comte et châtelain de Cheverny. Le beau-frère du narrateur, dont il a été déjà question, était Charles-Marie de Salaberry, fils du président et d'une belle-sœur de Dufort, Anne-Marie Le Gendre, veuve en premières noces du maître des requêtes Alexandre-Michel de Pomereu. Je poursuis :

Liée pendant de longues années avec une foule d'académiciens, beaux esprits, artistes célèbres, M^{me} Sedaine m'en parlait beaucoup ; de Diderot surtout, qu'elle voyait beaucoup, et dont elle voit souvent la fille, M^{me} de Vandeuil. Je fus étonné d'apprendre combien d'ouvrages, qui ne portent pas le nom de Diderot, sont cependant de lui. On cite la *Philosophie*, publiée par Dumarsais (1), plusieurs chapitres de *Bélisaire* [de Marmontel], et les morceaux les plus éloquents de l'*Histoire philosophique des deux Indes*. Ce dernier travail lui ayant été payé 10,000 francs, le véritable auteur fut par là engagé au silence, qui, dit-on, ne lui était pas pénible à garder. Le fait est attesté par M^{me} de Vandeuil, et il sera prouvé par les manuscrits que cette dame compte livrer, quelque jour, à l'impression. J'ai pris des notes sur un exemplaire du livre de Raynal, où elle-même avait marqué tous les passages appartenant à son père. Qui jamais aurait cru que le morceau d'Élisa Draper, surtout, n'eût pas été écrit d'inspiration par cet abbé qui fut, dit-on, l'amant de cette fille indienne ? Comment reconnaître là un ouvrage de commande ?

Un de nos modernes philosophes, Naigeon (2), n'a pas voulu laisser à la fille de Diderot les avantages qu'elle pouvait légitimement espérer d'une édition épurée des œuvres de celui-ci. Il avait tiré copie de quelques manuscrits, du vivant de l'écrivain, qui était son ami ; c'est ainsi qu'il a livré au public un très mauvais ouvrage, intitulé : *Essai sur le règne de Claude et Néron*. La propriété du manuscrit de *la Religieuse*, roman horriblement licencieux, a été dévolue au même Naigeon, par la spoliation nationale qui, aux mêmes jours de la Terreur, eut lieu dans le domicile du baron de Grimm. J'ajouterai qu'une autre œuvre posthume de Diderot, *Jacques le Fataliste*, fut imprimée d'après le don qu'en fit, en 1793, le prince Henri de Prusse.

(1) Grammairien philosophe fort oublié, auteur d'une *Logique* (1676-1756).

(2) Naigeon (Jacques-André), philosophe parisien, disciple et ami de Diderot (1733-1810). Voir, sur leurs rapports, un article de M. Maurice Tourneux, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (année 1902).

Pour revenir à M^{me} Sedaine, j'avais beaucoup entendu parler d'elle et de sa famille à mon beau-frère ; mais la trouver à Saint-Prix n'était pas la plus piquante des rencontres que j'ai si souvent faites depuis le mois de mai 1797, époque de mon retour de Venise. Entre autres rapprochements inattendus ou de circonstance, je rappellerai ici mes deux terroristes de Blois, que, l'année précédente, j'avais trouvés établis à Vérone (1) ; je citerai un tailleur vénitien, qui travaillait dans le village de Saint-Prix (2) ; enfin un de mes camarades d'études de droit, qui y avait un joli manoir de campagne. Ce dernier ne me reconnut que quand je lui appris mon véritable nom, au moment de sortir de France, et pourtant, si nous n'avions pas anciennement habité à Paris la même maison, du moins la même cour, et des leçons communes nous avaient rapprochés dans le temps où j'étais apprenti juriconsulte ; nous nous voyions même alors beaucoup (3). J'indiquerai encore la découverte, que je ne tardai pas à faire, que la terre de Saint-Prix avait appartenu à l'oncle maternel [et futur beau-père] de M. de la Selle d'Échully, mon ami intime, c'est-à-dire à M. du Plessis, officier au régiment des gardes-françaises (4). J'ai fait mention, à l'article *Vente*, du bon la Selle, avec lequel j'avais passé beaucoup de temps dans cette dernière ville, et que je devais retrouver en Allemagne, avant la fin de l'année 1798. Je savais le nom de son oncle ; mais, jamais, en Italie, il n'avait eu l'occasion de m'en parler, comme propriétaire de Saint-Prix. Au surplus, le château, qui tenait au village, a été démoli, et la propriété presque entière a passé entre les mains d'un nommé Dumangin, révolutionnaire outré, et l'un de ceux qui signèrent au Temple, comme médecins, le procès-verbal de la mort du fils de l'infortuné Louis XVI (5).

Voilà de graves événements concernant l'ancienne seigneurie ;

(1) C'étaient un ex-oratorien, nommé Rochejean, ancien grand vicaire de Grégoire, l'évêque de Blois, ancien membre du département de Loir-et-Cher, promu à un haut emploi administratif dans l'armée d'Italie ; et un ex-cordelier, Berger, secrétaire de ce Rochejean.

(2) Un tailleur nommé Pierre-Paul Zaniboni, dont les parents demeuraient à Lonato, près de Brescia, — un des champs de bataille de Bonaparte, — se maria à Saint-Prix, le 16 octobre 1805, avec Marie-Thérèse Drix, fille d'un vigneron de Taverny. Il eut deux enfants, en 1807 et en 1810. C'est sans doute à lui que de la Porte fait allusion. (Archives communales de Saint-Prix.)

(3) Je ne puis reconnaître là qu'un des deux fils de M^{me} Chantier de Brainville, ou son gendre, Louis-Hippolyte-Charles Thiroux de Gervilliers ; tous trois restèrent possesseurs indivis de la Terrasse, à Saint-Prix, pendant quelques années.

(4) M. Jean de la Selle devait épouser sa cousine Catherine, la fille aînée de M. du Plessis. Il était fils de Jean-Joseph, président aux Aides, et d'Angélique-Bonne Choart, sœur de M^{me} du Plessis. Il mourut en 1827, laissant un fils marié à la sœur du maréchal de Mac-Mahon.

(5) Ces médecins qui, au dire de M. Victorien Sardou, « inattentifs ou trop adroits, ne sont parvenus qu'à rédiger un procès-verbal amphigourique, sur lequel tous les commentateurs glosent, depuis un siècle, sans parvenir à se mettre d'accord ». (Journal *le Temps*, du 22 avril 1905.)

après l'allusion que j'y avais déjà faite, il est bon d'y donner ici quelque commentaire (1).

M. du Plessis, passé colonel d'infanterie, comme on sait, ayant été insulté dans son régiment, donna sa procuration générale à sa femme, le 7 octobre 1791, et il émigra. Il partit de Paris en plein jour, à cheval, avec son fils, une petite troupe de parents et d'amis, les d'Espart, les Courteille, les d'Anbrugne, et quelques domestiques. Il ne fit que traverser Coblentz, dont l'agitation incohérente et frivole le choqua, et passa en Angleterre. Les premiers revers survenus, il se retira dans un château du baron Ellenborough, futur lord chef de la Justice, où l'hospitalité lui avait été offerte, et son fils s'engagea dans l'armée des Indes. M^{me} du Plessis, demeurée en France avec ses filles, y connut les jours les plus sombres. Tandis que, déguisée en boulangère, et tentant de se réfugier dans sa propriété de Dourdan, elle traversait Versailles, le 9 septembre 1792, elle se heurta presque aux égorgés des prisonniers d'Orléans; elle vit, accrochés à la grille du Palais, les débris du cadavre de Cossé-Brissac, sauf la tête, qui roulait dans le jardin de la Du Barry, à Louveciennes. Rebroussant chemin, elle revint s'enfermer dans son hôtel de la rue Saint-Louis. Son mari avait été inscrit sur la première liste des émigrés, en juillet 1792. Elle-même et sa fille aînée furent arrêtées en septembre 1793, comme « suspectes d'être suspectes », passèrent, le 17 décembre, du couvent des Anglaises, leur première prison, à Port-Libre (ou la Bourbe), d'où elles ne sortirent que le 11 octobre 1794.

Il arriva à M^{me} du Plessis, comme à tant d'autres prisonniers, d'être portée sur la liste des émigrés, pour avoir quitté son domicile; elle fut obligée de se faire rayer, le 6 janvier 1795, et remettre en possession de ses biens, après l'obligatoire formalité du divorce, dont il ne faut donc pas s'étonner à pareille époque. Alors, Dumangin vint la trouver, pour lui proposer de lui acheter son beau parc de Rubelle, et, sur son refus, jura qu'il l'aurait « à tout prix ». En effet, à son instigation, le

(1) Je le tire des Archives de Seine-et-Oise (séries E et Q), de celles de Saint-Prix et de la Préfecture de Police, en y ajoutant quelques traits puisés dans la correspondance que j'ai eu l'heureuse fortune d'entretenir avec un des petits-fils de l'ancien seigneur de Saint-Prix, M. le vicomte du Plessis, ancien officier, mort en 1900.

domaine seigneurial est mis en vente, et sa soumission reçue pour le lot qui l'intéresse, conformément à la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796). M^{me} du Plessis réclame les droits de sa communauté, et l'État, reconnaissant qu'il n'a effectivement à prétendre que les droits du mari, après liquidation et partage, annule la vente. Protestation du fâcheux voisin, qui, au lendemain de Fructidor, — le 13 septembre 1797, — ne se fait pas scrupule de dénoncer M^{me} du Plessis comme émigrée et passible de la déportation. Il est débouté. Cependant, M^{me} du Plessis arrive à composition pour sa part, et Dumangin emporte, le 9 novembre, l'objet de ses rudes convoitises. Il s'empresse de démolir le château de Rubelle, et, réunissant aux deux hectares contigus à sa demeure les dix hectares de la seigneurie, il laissera à ses hoirs ce qu'on appelle « le château et le parc de Saint-Prix ».

Je rends la parole à de la Porte :

Ce qui était pour moi bien plus extraordinaire que tout ce que je viens de dire, c'était de voir arriver dans le même lieu ce Villetard qui a figuré dans le commencement de mon journal, à l'occasion de la révolution de Venise. Lorsque, un an auparavant, nous nous trouvions, lui et moi, dans cette belle ville dont il bouleversait l'antique gouvernement, je l'avais craint et maudit, ainsi que le faisaient tant d'autres, soit Français émigrés, soit Italiens. Il n'avait pu ni dû me connaître particulièrement, à cette époque ; et, dans la position où j'étais maintenant à Saint-Prix, je n'avais pas plus d'envie de laisser un tel homme pénétrer mon secret. Du reste, je prenais un plaisir extrême à tirer de lui, par un intermédiaire, des aveux, des détails relatifs aux événements que j'ai rapportés dans la première partie de mes récits. J'appris ainsi qu'il avait déplu à Bonaparte, par la précipitation avec laquelle, prétendant deviner ou interpréter les vues de ce conquérant, il avait arrangé à lui tout seul la chute prématurée de l'ancienne république vénitienne. J'eus la certitude que c'était lui, Villetard, qui avait déterminé l'arrestation de M. d'Antraigues, afin d'avoir ses papiers, ou de les faire avoir à Buonaparte (1). Il était maintenant, en sa qualité de jacobin, aussi passionné que moi contre le Directoire, soi-disant régénéré par la journée du 18 Fructidor. Ce n'était, disait-il, que pour attendre le retour de la liberté, et pour se soustraire au despotisme des Cinq, qu'il était venu se fixer à la campagne.

(1) Emmanuel-Louis-Henri de Launay, comte d'Antraigues (1755-1842), l'habile intrigant dont les papiers servirent les desseins de Bonaparte contre les Bourbons et Pichegru. En 1797, il était, à Venise, l'âme de tous les complots visant au renversement de l'ordre de choses établi en France.

Nouvelle lacune à combler dans l'aventure de Villetard (1). Le gouvernement établi à Venise y ayant rendu provisoirement inutile la présence d'agents diplomatiques français, le ministre se retira à Bologne, le secrétaire à Milan, et ils y attendirent des ordres, qui ne vinrent qu'au premier. Villetard trompa son ennui à composer poèmes et tragédies. Le 18 février 1798, il écrivait à Talleyrand, et, lui rendant compte d'une commission dont Monge l'avait chargé, il lui envoyait quelques-unes de ses œuvres, et lui demandait des éclaircissements sur sa situation. Il lui fut répondu que, depuis quinze jours, il n'appartenait plus aux Relations extérieures. La recommandation de son cousin Alexandre Villetard, membre du Conseil des Cinq-Cents, lui fut vaine. Il rentra en France. Que vint-il faire à Saint-Prix, où il arriva à peu près en même temps que de la Porte?

Je transcris sans commentaire quelques renseignements puisés à l'état civil du village : 12 février 1799, naissance (dans la maison de Levif, ancien régisseur de la seigneurie, ancien maire) de Palmira, fille de la femme divorcée d'un négociant de Beauvais et originaire elle-même d'Évreux, laquelle Palmira notre Villetard déclare adopter; — 17 octobre 1800, mariage de Villetard avec la mère de Palmira, qu'il dit être sa « parente »; — 16 mars 1804, naissance de Fanta Villetard, fille des époux susnommés. Quelques jours après la naissance de Palmira, le 24 février 1799, l'ancien secrétaire de légation acheta un petit bois enclos, de deux arpents, à M^{lle} Catherine du Plessis, et il y fit construire une maison, la plus élevée de Saint-Prix, dite depuis « la Solitude ». Il la revendra en 1807, pour aller habiter Saint-Ouen-sur-Morin; il mourra fou, à Charenton, en 1826 (2).

Passons :

J'ai encore à nommer un voisin de M^{me} Rihm, curieux à connaître. Larive, acteur tragique, a, fort près de Saint-Prix, à Montlignon, une maison de bon goût, mais assez simple (3). Le jardin, qui offre un heureux mélange de productions utiles et agréables, est couronné par un bois planté sur une colline, où l'on peut aller chercher la vue qui manque totalement à la

(1) Archives du Ministère des Affaires étrangères. — *Biographie moderne*, 2^e édit., Breslau, 1806.

(2) Voir, dans Quérard, la liste de ses œuvres et quelques renseignements biographiques intéressants.

(3) Elle existe encore; elle appartient à M. l'abbé de Mun.

partie basse de cette habitation. On y trouve, de plus, une source d'eau minérale, sur laquelle le propriétaire n'a pas manqué de spéculer. Pour exécuter tous ses projets d'agrandissement et d'embellissement, il lui faudra bien des « coups de gueule ». C'est ainsi que l'acteur fameux désigne son art et le talent qu'il exerce encore de temps en temps. On peut se faire, d'après cela, une idée du prix qu'il y attache, et apprécier même la nature, le point de départ de ce talent.

Larive a été bien traité de la nature : il a une figure noble et mâle, l'œil plein de feu et singulièrement mobile. Quand j'aurai ajouté à ce portrait un très bel organe et les excellentes traditions théâtrales qu'il a conservées, j'aurai, je crois, indiqué tout ce qui le distingue sur la scène (1). Il m'a paru ne montrer, dans la société, que peu d'esprit et de connaissances ; mais surtout il y apporte un caractère fâcheux. Je dînai une seule fois chez lui, avec ma bonne M^{me} Rihm. C'en était bien assez pour le juger, et trop pour désirer le revoir beaucoup. Un seul trait l'honore à mes yeux : c'est sa conduite avec M^{lle} de Sombreuil, l'héroïne de la piété filiale, qu'il accueillit et protégea au sortir de sa prison (2).

Dans le courant de l'été, il fut question d'une visite domiciliaire ; mais cette mesure, souvent répétée et toujours redoutable en temps de révolution, n'eut point d'inconvénients pour nous. En vertu d'un arrêté du Gouvernement, qui avait prescrit une nouvelle recherche des émigrés, des prêtres et des chouans, dans toute l'étendue de la France, les municipaux de notre village, qui étaient trois paysans, se présentèrent, un jour, pendant que j'étais sorti, ainsi que mes camarades. On leur donna nos passeports ou cartes de sûreté, avec de courtes explications, qui n'étaient même pas nécessaires à la bonne foi et à l'honnêteté de ces fonctionnaires (3). C'est une chose remarquable que la tranquillité dont M^{me} Rihm et ceux qui habitaient chez elle ont joui pendant les différentes périodes de la Révolution et sous le règne même de la Terreur. La considération qu'a su se ménager cette brave femme a été sa meilleure sauvegarde ; quand elle était riche, elle répandait les bienfaits dans le pays ; ruinée, elle a augmenté sa popularité par des actes de bienveillance et par une disposition habituelle à rendre service ; quel que soit le régime qui gouverne la France, les agents locaux du pouvoir craindront de l'inquiéter, et sa maison sera considérée comme l'est sa personne.

(1) M^{me} Roland, après avoir parlé de la voix de Mirabeau et des deux constituants Clermont-Tonnerre, loue la beauté de l'organe de Larive. (*Mémoires*, édit. Perroud, Paris, 1905, 2 vol. in-8°, II, 232.)

(2) M. Paul Lacombe veut bien — dont je le remercie — me signaler un article de M. Alf. Bégis, dans l'*Annuaire de la Société des Amis des livres* pour 1890, où l'auteur parle incidemment du rôle généreux de Larive auprès de M^{lle} de Sombreuil ; sujet qu'avait touché Peltier, dans *Paris pendant l'année 1793* (Londres, 1795, in-8°, p. 121).

(3) Je pense que, sous le régime des municipalités de canton, qui fonctionna à Saint-Prix depuis le 6 novembre 1795, il faut reconnaître, en deux de ces visiteurs, l'agent municipal Levif et son adjoint l'instituteur Gilbert, que j'ai nommé plus haut. J'ignore le troisième, mal qualifié, en tout cas, « municipal ».

Je crois utile de rappeler que c'est toujours de Dorothée du Barry qu'il est question, et que j'avais annoncé sa métamorphose; par où elle charma donc jusqu'à la police locale, et fit la joie et la sécurité de ses hôtes, « mes camarades », dit notre auteur, qui ne les a donc pas tous nommés.

Me voici arrivé à une époque vraiment fatale. Depuis six mois, ma sœur bravait toutes les incommodités d'une grossesse, à laquelle sa vie, continuellement agitée, n'était rien moins que favorable : l'espérance seule et l'utilité de son dévouement la soutenaient dans ses fatigues de corps et d'esprit. De temps en temps, elle recevait des encouragements de François de Neufchâteau, qui était devenu ministre de l'Intérieur, depuis qu'il n'était plus membre du Directoire (1). Il la secondait même aussi efficacement que son caractère le lui permettait. Du reste, de petits succès préliminaires étaient d'un bon augure pour nous : plusieurs employés de la police nous témoignèrent un intérêt presque sans exemple; nous étions autorisés à conserver des illusions sur les dispositions de trois des membres du Directoire; enfin, M^{me} de Sal[aberry] avait le souvenir d'une victoire bien autrement difficile, remportée, en 1794, au Comité de Sûreté générale de la Convention, lorsque, toute jeune fille, elle avait conquis si merveilleusement la liberté de notre père et de notre mère (2). Indépendamment de ces motifs de confiance pour aller en avant, il n'y avait pas moyen de retarder davantage, les Directeurs ayant ordonné nouvellement qu'on leur présentât, par ordre de dates, les affaires de tous les prévenus d'émigration dont les demandes en radiation se trouvaient déposées à la police.

Croyant être à la veille du dénouement si longtemps souhaité, ma sœur vient me voir dans ma retraite, et, tout en m'annonçant l'horrible injustice consommée par le Gouvernement contre M. [de Chaumont] de la Millière (3), ancien intendant des ponts et chaussées, elle me montre, sur ce qui me regarde, un tel degré de sécurité, que je suis obligé de la partager. Hélas ! mon sort était décidé en ce moment, et les plus intéressés à l'apprendre ne s'en doutaient pas. Le 17 vendémiaire (8 octobre), mon nom, celui de l'homme respectable dont je viens de parler, et au moins cinquante autres, avaient passé, au Directoire, dans une de ces journées de *maintenue* sur la liste de proscription, auxquelles Le Carlier, ministre de la Police, prenait tant de plaisir; c'était lui qui, depuis le fameux 18 Fructidor, avait succédé à Sotin et à un nommé Dondeau (4).

(1) « Un bel esprit », dit de lui dédaigneusement Larevellière-Lépeaux; il remplaça Carnot comme directeur, après le 18 Fructidor, et redevint ministre de l'Intérieur en mai 1798. « Ce marchand de phrases bien arrondies », suivant un mot de Dufort (II, 399), fut membre de l'Académie française.

(2) *Mémoires de Dufort*, II, 261.

(3) En dernier lieu, vice-président de l'Administration centrale des ponts et chaussées.

(4) « En vain François de Neufchâteau avait écrit à ce Le Carlier une lettre

Ce fut le lendemain de la visite de ma sœur à Saint-Prix qu'elle apprit la fatale nouvelle, chez le directeur Treilhard, qu'elle était venue solliciter, parce qu'elle croyait qu'il était encore temps de le faire. Treilhard, n'osant lui annoncer lui-même ma sentence, en avait chargé un des assistants, l'ex-marquis de la Salle, attaché, si je ne me trompe, à la garde du Directoire, en qualité de commandant d'une cohorte de vétérans. Celui-ci, dès qu'il eut rempli sa commission, laissa M^{me} de Sal[aberry] exhiler sa colère et son indignation, devant trente ou quarante personnes, dont plusieurs pensaient tout ce qu'elle disait, sans avoir autant de courage pour l'exprimer. Je dois d'ailleurs ajouter que Treilhard, au moment où elle sortait de l'appartement de réception, ne crut pouvoir se dispenser de lui témoigner un vif intérêt sur ma position et sur le chagrin amer avec lequel elle l'envisageait.

En quittant le Luxembourg, elle pria le bon Dampierre de partir aussitôt pour Saint-Prix, afin de me préparer par degrés à un coup aussi inattendu. Je le vois arriver; mais, ne soupçonnant aucun motif extraordinaire à cette visite de mon ami, je prends part, deux ou trois fois dans la soirée, à une contredanse qu'avait arrangée M^{me} Rihm, pour amuser sa société. Dans un des intervalles où, de bien bonne foi, je parlais à Dampierre de ce que ma sœur m'avait autorisé à espérer, il commence à ébranler ma confiance, mais si fortement, que je me retire avec un sentiment profond de tristesse. Il partageait, pour la nuit, ma chambre, couché sur un simple matelas. Le lendemain, à mon réveil, je reçois de lui un nouvel assaut, mais si bien conduit, que plus d'une fois j'avais demandé : « Serais-je donc condamné ? » avant de savoir la cruelle vérité.

A un « oui » décisif de mon ami, des larmes, que le seul intérêt personnel ne m'arrachait pas, soulagèrent l'oppression de mon cœur. Bientôt survinrent ma sœur et Armand de Bartillat. Après m'être encore attendri avec eux, je me montai au point de résignation qui m'était nécessaire. Je reçus, au bout de très peu de jours, des lettres de mon père et de ma mère, peignant leur âme, et exprimant toute leur tendresse pour moi. On était généralement d'avis que je quittasse la France. Outre les risques terribles que j'y courais comme émigré, et qui pouvaient augmenter, on exagérait les avantages d'un établissement quelconque à Hambourg, où il fut convenu que je me rendrais tout de suite. Cette résolution une fois prise, je ne devais plus être

ostensible, pour confirmer ce que mes parents cherchaient à prouver, que mon voyage d'Italie n'avait eu d'autre but que de perfectionner mon éducation; bien plus, il ajoutait qu'on m'avait fait partir de France par son conseil. C'était tout aussi inutilement que nous produisions la rétractation de Fouchard, député de Loir-et-Cher, obtenue de lui presque aussitôt que sa dénonciation nous avait été connue..... Tout fut sans effet. François de Neufchâteau, présent, comme ministre, à la séance du Directoire où parlait son ministre Le Carlier, y montra en ma faveur une énergie un peu tardive, qui aurait dû cependant m'être encore fort utile. Malheureusement, son zèle fut paralysé par l'opposition du ministre de la Police, et je perdis le fruit de l'espèce de bonne volonté qu'on pouvait, par anticipation, supposer à mes juges. » Dondeau, d'après l'*Almanach* de 1798, était alors le chef de la 2^e division (2^e section) au ministère de la Police.

retardé que par quelques mesures de sûreté et par la recherche du meilleur moyen d'atteindre la frontière. Douze jours suffirent à tous mes arrangements, et, muni d'un passeport pour Bruxelles et Anvers, je fis, le 27 octobre 1798, mes adieux à M^{me} Rihm et à Saint-Prix (1).

III

Voilà des adieux brefs, écourtés même, j'imagine, et d'une discrétion qui donne à penser. N'a-t-on pas observé que le nom d'Achille de Brisay n'est prononcé qu'une fois par l'auteur des *Souvenirs*, lors de son entrée chez M^{me} Rihm, et point celui des demoiselles Sedaine, malgré leur rôle nécessaire parmi les danses dont l'hôtesse charmaît parfois les soirées de ses pensionnaires? Et puis, ne sent-on pas une réticence dans ce soupir? « Des larmes, que mon seul intérêt personnel ne m'arrachait pas, soulagèrent l'oppression de mon cœur. » On en peut induire — ce qu'une tradition confirme, au surplus — que de la Porte, lui aussi, avait été ému de la beauté d'Agathe Sedaine, et que, en s'éloignant, il déplorait de laisser le champ libre à un autre amour. Regrets fort explicables. Achille de Brisay demeura encore deux ans à Saint-Prix, à la fois parce que le Consulat ne commença pas d'abroger avant le 20 octobre 1800 (28 vendémiaire an IX) la rigoureuse législation des mauvais jours, et parce que le cœur du proscrit s'accommodait délicieusement de la vie cachée. Son portrait existe, au crayon, de la main de M^{me} Sedaine, avec cette inscription au revers : « Fait à Saint-Prix, en 1800. » Preuve certaine de leurs accords. La jeune fille avait, à n'en pas douter, le consentement de sa mère; quant au fiancé, il commit l'imprudence de Roméo. Il ne lui en coûta pas la vie, mais un long combat. Le contrat ne fut signé que quatre ans après le portrait.

Lorsque le chevalier de Brisay rallia les siens à Hérouville et s'ouvrit de ses projets, il eut tout le monde contre lui : mère et aïeule, frère et sœur. On entend les objections : M^{me} Sedaine était sans naissance et presque sans dot; elle avait grandi dans un monde de philosophes et de gens de théâtre; une de ses

(1) Il part pour Bruxelles le 2 novembre, y arrive le 4, sous le nom de Petit, qu'il portait à Saint-Prix et dans tout son voyage. A Hambourg, « la ville d'Europe qui fut la plus hospitalière aux émigrés », il commença à écrire ses Mémoires le 2 décembre.

meilleures amies était la fille de Diderot. En toute épreuve, un Brisay devait avoir le souci de sa fortune et de son sang. Le fait est que la Révolution avait personnellement ruiné le nôtre ; on le tenait par là. Cette question de vivres le mit en échec, et faillit le faire capituler ; il temporisa. Sa grand'mère de Brisay-Pinon, la châtelaine d'Hérouville, était plus qu'octogénaire, et, d'un jour à l'autre, un beau domaine pouvait devenir un bel héritage ; la langue du droit et celle des paysans font les deux mots synonymes. Cependant, des années se passèrent, je n'ose dire dans l'attente, au moins dans l'irrésolution. A un certain moment, la fiancée se crut abandonnée. M^{me} de Vandeuil lui écrivait ces condoléances, — non pas avec la plume de son père :

Quand on a pu se résoudre à prendre un compagnon pour sa vie, et qu'on a fait des années de sacrifices à ce projet, il y a attachement, et l'on ne se défait pas de son sentiment à volonté ; la blessure est profonde. Ce que je souhaite, c'est que vous ne cherchiez pas à renfermer votre peine, à la cacher sous le voile d'une philosophie qui double le mal intérieur, quand il n'est pas le fruit du temps. Tâchez donc, ma bonne amie, de vous laisser un peu aller avec votre mère et votre sœur, avec moi, si vous l'aimez mieux... La peine s'affaiblit en la communiquant. Il me semble que, à votre place, j'en éprouverais une sensible, en dépit de tout ce que cette rupture a d'heureux pour votre avenir, car, dans tout cela, je ne vous vois aucun tort, et je ne puis m'empêcher d'en trouver [ailleurs].

Adieu, ma chère enfant ; je vous embrasse de toute mon âme, et je vous presse bien tendrement contre mon cœur, qui est véritablement déchiré de la blessure que l'orgueil, la vanité et la faiblesse viennent de faire au vôtre...

Mercredi au soir, à onze heures.

Ce petit drame s'agitait dans une nuit sans date, mais qu'on doit croire peu antérieure au moment où la crise se dénoua, non par une rupture, que M^{me} de Vandeuil déclarait heureuse on ne sait pourquoi, mais par un renversement imprévu de tous les obstacles. La constance de six années fut enfin victorieuse ; « l'orgueil et la vanité » composèrent, sans bonne grâce, à la vérité, avec « la faiblesse », relevée par un sursaut d'honneur. Le contrat, signé le 15 décembre 1804 (24 frimaire an XIII), devant Grelet, notaire à Paris, n'implique nullement un traité de paix entre le fiancé et sa famille, comme on va le voir. Anastase-Suzanne Sedaine, demeurant rue Thévenot, n° 4 (1), et

(1) Je lis ailleurs : « maison du juge de paix, près la rue Saint-Denis ».

Achille-Louis-François de Brisay, demeurant rue Le Pelletier, figurent, assistés : elle, de sa mère, de ses frère et sœur et de M. de Vandeuil; lui, de sa mère, qui donnait, avec son consentement, sa présence et rien de plus, et de deux oncles Picot de Moras. Le régime adopté fut exclusif de communauté. M^{lle} Sedaine apportait ses droits dans la succession de son père, demeurée indivise; un trousseau et des meubles d'une valeur de 4,000 francs, et recevait de sa mère 16,000 francs en avancement d'hoirie. Le chevalier de Brisay promettait à sa future, après son décès, 4,000 francs de meubles ou d'espèces et une rente viagère de 2,400 francs. Personne ne le dotait : ni mère, ni aïeule, celle-ci au moins fort riche. Il en était réduit à donner ce qu'il n'avait pas, à convertir ses espérances en promesses; bref, il se mariait sans le sou. La résistance des siens céda, mais non leur ressentiment. L'année suivante, un enfant naquit au jeune couple, qui ne s'appela ni Louise, ni Émilie, comme son aïeule de Brisay, mais Victorine, comme sa charmante aînée du *Philosophe*, une fille spirituelle de Sedaine.

En 1806, il allait y avoir bientôt dix ans que l'auteur était mort; sa famille se préoccupa de l'extinction prochaine de ses droits de propriété littéraire, dont la durée avait été fixée à dix ans par la loi du 19 juillet 1793. Une pétition fut adressée à l'Empereur pour réclamer « de la munificence de Sa Majesté une pension qui puisse soutenir la famille d'un homme qui, par son caractère et son génie, tient une des premières places dans la littérature française, et dont la conduite généralement estimée a laissé une mémoire honorée ». M^{me} Sedaine obtint, en 1812 seulement, une pension de 1,000 francs, portée plus tard à 1,200. « C'était du pain », dit Alfred de Vigny, exagérant la pauvreté d'une femme qui pouvait doter de 16,000 francs chacun de ses trois enfants. Et il poursuit : « Le vin y fut ajouté par le roi Louis XVIII, qui donna 500 francs d'augmentation. » Le poète ne grossissait-il pas, dans un autre sens, un argument du plaidoyer auquel nous reviendrons, quand il estimait à 12,000 francs la perte de revenus annuels que fit subir à la famille de Sedaine la péremption des droits de l'auteur? Quoi qu'il en soit, elle vit alors sa situation réduite au point de ne pouvoir conserver la maison de Saint-Prix, une campagne aimée, une habitude de trente ans.

L'acquéreur fut M^{lle} Rihm. — Comment cela? N'était-elle pas dans une situation de fortune médiocre, et trop au large dans la propriété où, jadis, elle avait hébergé des pensionnaires? — Précisément; aussi songea-t-elle à se restreindre au cadre des Sedaine. Mais, imprudemment, elle acheta leur maison, sans avoir pour la sienne un acquéreur assuré. Elle avait compté sur les convoitises d'un riche voisin, le prince Louis Bonaparte, qui, ayant réuni, en 1804, les parcs limitrophes des châteaux de Saint-Leu d'en bas et d'en haut, avait constitué un vaste domaine, et qu'il ne cessait pourtant d'agrandir. M^{lle} Rihm, pourvue d'un refuge éventuel, fit offrir sa propriété à cet acquéreur prétendu insatiable. Mais lui, au bout de sa fantaisie, paraît-il, répondit à la proposition d'un mot brutal, et la pauvre femme, précipitée de son rêve, tomba dans de grands embarras. Obligée d'emprunter, elle en perdit le sommeil; on peut presque dire qu'elle en mourut. Son acte de décès, dressé le 1^{er} novembre 1810, se raccorde exactement avec l'acte de naissance subsistant à Strasbourg sous la date du 1^{er} septembre 1741. Ses légataires furent de vieux serviteurs. L'achat de la maison Sedaine avait eu lieu devant Th. Colin, notaire à Paris, le 21 février 1809, pour le prix de 10,000 francs. M^{me} Sedaine habitait alors rue Saint-Marc, n^o 15, et sa fille aînée avec elle; Henri Sedaine, rue de la Roquette, n^o 52, dans l'ancienne maison Le Conte, qui sera vendue, en 1811, par ses cohéritiers et lui.

L'année 1809 vit s'accomplir un autre changement, singulièrement plus important, dans la fortune d'Agathe Sedaine. La grand'mère de son mari, M^{me} de Brisay-Pinon, mourut âgée de quatre-vingt-treize ans. La terre d'Hérouville, qui avait été substituée au chevalier sous l'ancien régime, puis léguée purement et simplement au même sous le nouveau, l'enrichit subitement d'un revenu de 24,000 francs, après paiement d'une soulte égale au quart de la valeur de ce domaine à ses deux cohéritiers: le marquis de Brisay-Denonville et M^{me} Eulalie de Brisay, qui, demeurée veuve de Guermantes avec deux filles, s'était remariée au marquis Jean-Baptiste de Tolozan. Le chevalier prit aussitôt sa résidence à Hérouville et, avec le train du *gentleman-farmer*, un métier qu'il n'avait point appris en Angleterre, et où il fit plus d'une école.

Le 9 avril 1809, M^{me} de Vandeuil écrivait à la nouvelle châtelaine une lettre qui se terminait par les lignes suivantes : « Que je sache que votre santé se fortifie, que M. de Brisay est heureux dans ses affaires, que vos enfants sont bien portants et gais, et que tout votre ménage s'arrange selon vos désirs ! » M^{me} de Brisay avait eu une seconde fille, mais qui mourut peu après. Dans la même lettre, ce passage est encore à noter : « J'ai eu deux plaisirs : M^{me} de Bueil est arrivée avant-hier, avec ses trois enfants, grands comme père et mère, sa fille aînée, grosse de huit mois du second enfant. Je l'ai trouvée fort bien et aussi satisfaite que possible de sa position. Demain, elle dînera avec nous et avec votre maman. » M^{me} de Bueil, c'était Émilie de Bel-sunce, la petite-fille de M^{me} d'Épinay, celle pour qui elle avait écrit *les Conversations d'Émilie*. Peut-être, M^{me} de Bueil venait-elle à Paris pour la première fois; mais elle était rentrée au château de Varennes, dans l'Aisne, au cours du précédent été, ayant quitté Gotha, sa dernière résidence d'émigration, peu après la mort de Grimm et les premières couches de sa fille aînée. Celle-ci, dont il vient d'être question, mariée à un officier de cavalerie saxon, le baron de Bechtolsheim, devait avoir son second enfant au bout de six semaines. Peu après le retour de cette famille à Varennes, M^{me} Suzanne Sedaine y avait été renouer connaissance avec Émilie de Bueil, qui était une amie d'enfance, plus jeune qu'elle de six mois (1).

En août 1810, M^{me} de Brisay, une troisième fois grosse, éprouvait moins de joie que de mélancolie, et M^{me} de Vandeuil la consolait, pour ainsi dire, en lui représentant sa jeunesse et celle de son mari, et que les hommes les moins bien dotés sont généralement ceux qui se tirent de la vie avec le plus d'honneur. Elle aurait pu ajouter qu'il y avait lieu de bien accueillir l'espoir d'assurer aux Brisay un continuateur de leur nom. La mère de Victorine paya sa dette au double : le 4 novembre suivant, elle donna le jour à deux jumeaux, que l'on devait connaître sous le nom du marquis Alexandre-René et du comte Achille-Jules. On les baptisa, à Hérouville, au printemps de 1811; ils eurent pour parrains et marraines : le pre-

(1) *Erinnerungen einer Urgrossmutter, Katarina Freifrau von Bechtolsheim, geb. Gräfin Bueil (1787-1825)*, Berlin, F. Fontane, 1902, in-8°.

mier, son oncle le marquis de Brisay et sa sœur; le second, Auguste de Dampierre et Albertine de Guermantes, cousin et cousine.

Je reviens à la mélancolie de M^{me} de Brisay, pour dire que ce fut le sentiment où paraissent s'être écoulés le plus grand nombre de ses jours. Quelles raisons en eut-elle? Pourquoi sa vie ne tint-elle pas les promesses d'un si joli prélude d'amour? Raisons de santé d'abord : elle était d'une nature délicate, une enfant de la vieillesse de Sedaine. Puis la famille de son mari ne lui ouvrit jamais tout à fait ni ses rangs, ni son cœur; le ressentiment du début s'apaisa dans la froideur. M. de Brisay ne l'en consolait que dans une certaine mesure; il l'inquiétait habituellement par ses goûts de dépense et ses imaginations pour y satisfaire. Il avait plus du sang de son aïeul que de son père. On a vu que, avant la naissance de ses fils, la mère se préoccupait déjà du patrimoine qui leur serait réservé. Enfin, nombre d'années furent assombries, pour elle, par le voisinage ou, pour mieux dire, par la garde de M^{me} Sedaine, qui tomba, assez longtemps avant de mourir, dans un état de démence sénile : « Je regarde comme un grand malheur, écrivait M^{me} de Vandeuil à son sujet, de survivre à son existence... Je vous plains bien, Madame et chère Agathe, de voir votre mère ainsi, et de la patience indispensable avec une personne dont la raison ne peut plus rien entendre. » M^{me} Sedaine s'éteignit à Hérouville, le 13 mai 1826, âgée de plus de quatre-vingt-sept ans; elle repose dans le cimetière de cette paroisse. Sa fille cadette l'y est allée rejoindre, neuf ans après, morte également au château, le 26 mai 1835, au même âge que M^{me} d'Épinay et du même mal. Elle avait cinquante-sept ans; ses deux fils, qui en avaient vingt-cinq, étaient officiers.

Avant de conduire son mari à la place voisine, il est intéressant de fixer la physionomie originale, longtemps populaire dans le Vexin, de l'ancien chevalier, devenu marquis par la mort de son aîné en 1839, mais qu'on n'appela jamais que le comte de Brisay. Ce fut un gentilhomme, transplanté de l'ancien régime dans le nouveau, de bon ton, de belles manières, d'un esprit délié, facile, et de grande bonté, conciliant avec un attachement loyal au souverain légitime, beaucoup de septicisme et un mépris absolu du passé. Puis, voici le revers de la médaille : un esprit

faux dans une tête obstinée, le goût du luxe et la vanité des ostentations qu'il entraîne, la confiance imprudente et la main « à donner légère ». Il obtint quelque part du milliard des émigrés (en Seine-et-Oise, le tiers de 47,387 fr. 25). Il ne demanda rien autre à la Restauration, bien qu'il eût auprès d'elle un canal des grâces, en la personne du marquis de Vernon, second mari de sa mère, Louise de Dampierre. En 1820, il fut maire, colonel des gardes nationales de Seine-et-Oise, arrière-ban difficilement mobilisable. De 1820 à 1830, sa terre d'Hérouville rapporta le beau revenu de 30,000 francs. Il en fut grisé, et la danse des écus devint folle autour de lui.

Rien ne pouvait résister aux dépenses d'une table ouverte, aux achats de terres, de mobilier, de bibelots, bonbonnières, tabatières, de chevaux anglais superbes, bref, aux profusions de tout genre, et même, dit-on, des parfums dont l'émigré avait fait commerce à Londres. Sa fortune s'ébranla. Le gentilhomme, sans préjugés, se fit maître de postes ; il ouvrit un relais dans la cour de son château. Quatre-vingts chevaux, couverts de harnais irréprochables, y piaffèrent au bruit des grelots et des claquements de fouets, à l'ébahissement des Anglais. Quels bénéfices attendre d'une industrie montée sur ce pied, et menée par un homme qui n'avait aucune idée des chiffres ? Le service dégénéra, et fut pour le maître inquiet l'occasion de colères inénarrables, dont l'écho portait au loin l'orage. Les fils, rappelés du service, ne purent rien pour ranimer une entreprise à laquelle l'ouverture des chemins de fer allait donner le coup de grâce. Entre les mains de ce chevalier de Saint-Louis, maître de postes, l'ancien régime succombait une seconde fois. Il finit ses jours, le 5 septembre 1855, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Après lui, en 1861, Hérouville, largement hypothéqué, dut être vendu ; du château, éventré, il ne reste aujourd'hui que les deux ailes, converties en bâtiments agricoles. Le souvenir de l'ancien édifice s'est conservé dans un dessin de la marquise Agathe de Brisay, daté de 1810 et placé en tête de ce chapitre.

Je n'ai plus qu'à poursuivre une promenade à travers des tombeaux. Le marquis et le comte que nous avons vus naître en 1810 sont morts : l'un, en 1878, à Auray ; l'autre, en 1886, à Paris. Morte également à Paris, en 1889, leur sœur Victorine, demeurée célibataire. Passons aux autres enfants de Sedaine. Le

bizarre Henri a vécu jusqu'au 22 mai 1848, où il s'est éteint, dans une maison de retraite à Vaugirard, pauvrement, obscurément, soutenu par la charité de la Société des Auteurs dramatiques, qu'il avait préférée à l'aide des siens (1). Ceux-ci lui attribuèrent la destruction ou, au moins, la dispersion des manuscrits laissés par leur père. On sait que M^{lle} Sedaine l'aînée (Jeanne-Suzanne) a fourni à Alfred de Vigny le thème d'un éloquent plaidoyer, qui parut dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 janvier 1844, et figure dans ses œuvres sous le titre : « De M^{lle} Sedaine et de la propriété littéraire. » On venait de réduire à 900 francs la pension de 1,200 francs (et même de 1,700, semble-t-il, sous la Restauration) qu'on lui avait servie jusqu'alors, en mémoire de son père. Elle eut l'idée de s'adresser à Alfred de Vigny, qui raconte en ces termes son arrivée chez lui :

Un matin, il y a peu de temps, est entrée chez moi une personne âgée et inconnue, qui voulait me parler et m'entendre, m'entrevoir, si elle le pouvait encore un peu tenter. J'allai vite au-devant d'elle, effrayé de lui voir chercher à tâtons le fauteuil que je lui offrais, et dans lequel je l'aidai à s'asseoir. Je considérai longtemps avec attendrissement une femme d'un aspect distingué, de nobles manières, et dont la physionomie vive et spirituelle, et le langage poli, avaient la gaieté pénible des aveugles, ce sourire forcé que n'accompagne plus le regard. C'était M^{lle} Sedaine, la fille du poète... On venait de lui lire un livre où je parlais de son père [*Servitude et Grandeur militaires*], et elle avait pensé que celui qui avait été si touché de ce souvenir le serait de sa présence... Elle a maintenant soixante-quatorze ans...

Tel était l'intéressant début d'une lettre aux députés, que publia la *Revue des Deux Mondes*, à la date indiquée, et qui eut pour effet que « deux ministres se disputèrent le droit de rendre à M^{lle} Sedaine sa pauvre petite pension impériale et royale ». Elle vivait alors à Tours, dans un isolement dont j'ignore la cause; elle y mourut, un quart de siècle environ après que Vigny l'avait traitée de « personne âgée », le 14 juillet 1864, à quatre-vingt-dix-sept ans.

Et Saint-Prix enfin, et la maison de Sedaine? Le souvenir en demeura infiniment cher à ses anciens habitants; il passa à l'état d'idée fixe dans le cerveau défaillant de M^{me} Sedaine octogénaire. Un jour, s'étant échappée d'Hérouville, on la retrouva, après de

(1) Pension Palanque, 24, rue de Constantine.

longues recherches, épuisée de sa course, sur le bord d'un fossé de la route d'Auvers, et, comme on lui demandait la raison de cette fuite : « J'allais à Saint-Prix », répondit-elle. Sa maison a naturellement changé de mains plusieurs fois, dans le cours du dernier siècle. Je passe des mutations sans intérêt, pour aboutir au dernier possesseur, et à cette note insérée dans la *Clinique générale de chirurgie*, au printemps dernier : « MAISON DE CONVALESCENCE SEDAINE, à Saint-Prix, près Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise). — Une maison de convalescence et de repos, permettant aux jeunes ouvriers ou employés de se remettre de leurs fatigues ou de leurs maladies, sans trop s'éloigner de Paris, vient d'être fondée, grâce à l'initiative de M^{me} Guieysse, qui consacre à ce but une maison qu'elle possède à Saint-Prix. » M^{me} Guieysse, fille, veuve et mère de médecin, se rattache ainsi à la tradition de Sedaine, non par la simple invocation de pénates communs, mais par l'imitation d'une vertu qui fait presque autant d'honneur au poète que son talent : la bonté envers la jeunesse.

L'ancien logis des Sedaine a subi fort peu de changements depuis le temps qu'ils l'habitèrent. Une plaque de marbre le désigne au passant. La maison de M^{me} Rihm, conservée intacte, lui fait face encore, sur la place de la Croix. Avec autant de raison porterait-elle une inscription, qui rappelât le séjour de Paul-Louis Courier en 1813, et celui de Victor Hugo en 1842. Je guidais parmi ces lieux, récemment, une visite — la première qu'il y eût faite — de M. le marquis de Brisay. Lui et son cousin, M. le comte de Brisay, les fils des deux jumeaux de 1810, représentent toute la descendance masculine du dernier châtelain d'Hérouville. J'ai eu plus d'une occasion de citer M. le marquis de Brisay dans ces pages, où, amateur passionné d'histoire, possesseur du chartrier de ses aïeux, il m'a donné, pour ce qui les concerne, le secours précieux et l'honneur de sa collaboration.

Auguste Rev.